



LA LETTRE

Le magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

N° 22>> Octobre 2025



Numéro spécial

TOUT savoir sur le TRI

Tous les déchets alimentaires, compostables et recyclables
doivent être triés !

Suivez-nous



www.sictomsudallier.fr



Panneau
Pocket

TRI A TOUS LES ETAGES

Cher(e)s usagers,

L'an passé dans l'édito, j'insistais sur la nécessité du tri afin de réduire la quantité d'ordures ménagères à incinérer. Aujourd'hui, toutes les conditions ont été données aux usagers pour bien trier. Bac jaune pour les emballages, composteur pour les biodéchets, mise en place de nouvelles filières en déchèterie, bornes à biodéchets... Une expérimentation a été lancée au printemps dernier sur une trentaine de communes pour optimiser le tri des usagers. La fréquence de la collecte des emballages a été améliorée. Des sacs transparents et des bacs ont été fournis à chaque foyer pour leurs Ordures Ménagères résiduelles. La collecte des OMr est alternée avec celle des emballages à savoir tous les 15 jours. Des contrôles ont été effectués pour s'assurer du bon geste de tri. Le bilan est très encourageant. Des baisses significatives d'OMr ont été constatées. Pour maintenir ces performances, les contrôles seront maintenus de manière inopinée.

Autre point important de l'année, la consultation pour le futur contrat d'exploitation de l'UVE à Bayet (Unité de Valorisation Energétique). Elle a été lancée en début d'année. 3 candidats sont en lice. Des négociations se tiendront jusqu'à la fin de l'année. Si tout va bien, le choix du nouveau délégataire sera entériné dans la foulée. Ce projet est important car il concerne l'exutoire des déchets ménagers résiduels de plus de 450 000 habitants. Tout le département de l'Allier est concerné mais aussi l'ouest Saône et Loire. Cette action est menée dans le cadre du plan régional de gestion des déchets avec pour objectif l'atteinte du zéro enfouissement. Je tiens particulièrement à saluer la coopération avec mes homologues concernés pour tous les travaux qui ont été menés jusqu'à ce jour afin de porter ce grand projet à son terme. Cet état d'esprit devra se poursuivre jusqu'à la signature du contrat et tout au long de la vie de la prochaine Délégation de Service Public. Je m'y engage.

Enfin, je tiens à remercier les salariés du Sictom Sud Allier qui oeuvrent quotidiennement pour optimiser le tri et invite tous les usagers à s'engager à fond dans le tri.

André BIDAUD,
Président SICTOM Sud-Allier



EDITO

LA LETTRE Magazine d'information du SICTOM Sud-Allier

Directeur de publication : André BIDAUD, Président

Conception, rédaction : SICTOM Sud-Allier

Visuels, photos : SICTOM Sud-Allier - Freepik - Refashion - OCAB - LEKO

Impression : TYPOCENTRE - Rue Benoist d'Azy - BP 1117
03103 MONTLUCON

Tirage : 53 000 exemplaires

Dépôt légal : 2007 - ISSN 1779 - 5257

Imprimé sur papier recyclé



SOMMAIRE

DOSSIER



ACTUS

3

DOSSIER

4-14

TRIER nos déchets :

Emballages-cartons-papiers

Déchets alimentaires

Emballages en verre

Déchèteries

Textiles

Réemploi

Ordures ménagères



PORTES OUVERTES

15

LA LETTRE n° 22 - Octobre 2025

Magazine annuel d'information

SICTOM Sud-Allier

10 rue des Bouillots 03500 BAYET

04.70.45.51.67

contact@sictom-sud-allier.fr

www.sictomsudallier.fr

ACTUS



SITE INTERNET : www.sictomsudallier.fr

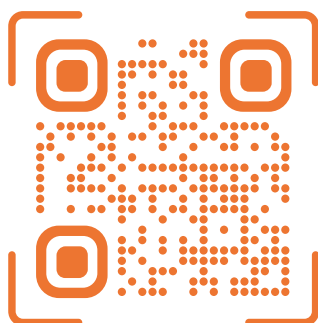
Dès la page d'accueil, chacun peut accéder aux jours de collecte -pour les ordures ménagères et les bacs jaunes-, selon sa commune et sa rue. Les déchèteries sont également répertoriées afin de vous rendre le geste de tri plus facile.

Vous pouvez aussi effectuer diverses démarches directement en ligne : demande de bac jaune, réservation de composteur, signalement d'un bac cassé...

Un formulaire de contact permet de poser toutes vos questions qui sont ensuite dirigées vers les services concernés. L'agent concerné vous rappellera dans les plus brefs délais.

Enfin, sur ce site, vous trouverez toutes les informations pratiques liées à l'organisation du SICTOM, à la collecte et au traitement des déchets ainsi que les gestes de réduction des déchets.

Scannez ce QR Code pour un accès direct à notre site :



UNE PAGE FACEBOOK POUR L'ACTU DU QUOTIDIEN

Pour être au courant des actions du SICTOM, suivre toute notre actu en temps réel, mais aussi découvrir la vie de la collectivité et en savoir plus sur nos déchets, abonnez-vous à notre page Facebook.

Vous pourrez ainsi échanger directement avec nous, commenter et partager nos publications. A très bientôt !

LA NOUVEAUTÉ : LE SICTOM SUR INSTAGRAM

Depuis avril 2025, le SICTOM est présent sur Instagram ! Abonnez-vous pour nous suivre en photos et en vidéos : actus, événements.

PANNEAUPOCKET : L'INFO EN TEMPS RÉEL

Toutes nos alertes et infos pratiques (report de collecte, changement d'horaires des déchèteries, événement...) vous parviennent **instantanément par une notification** sur votre smartphone ou votre tablette. Une application **gratuite, garantie sans publicité**. Il vous suffit de quelques secondes pour la télécharger et mettre le SICTOM Sud-Allier en favori.



Seuls 3 jours fériés : 1^{er} janvier, 1^{er} mai et 25 décembre, ne sont pas travaillés par les équipes de collecte.

Des reports peuvent être organisés selon les situations : suivez l'actu en temps réel sur nos réseaux et notre site Internet. Abonnez-vous à PanneauPocket pour recevoir les rappels directement sur votre téléphone : c'est gratuit !

Les 15 déchèteries et les services administratifs sont fermés tous les jours fériés.



En cas de fortes chaleurs, nous pouvons être contraints d'adapter nos horaires, tant pour le bien être de nos agents, que pour celui des usagers.

Durant les périodes de fortes chaleurs, nos collectes débutent une heure plus tôt (d'où la nécessité de bien sortir la poubelle la veille au soir). Depuis l'été 2025, nos horaires d'ouverture en déchèteries s'adaptent également avec un accueil de 7h à 14h. L'info est diffusée sur nos supports !

DOSSIER



EN ROUTE VERS LE 0 DÉCHET !

Près de 65 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés ont été collectés sur notre territoire en 2024 ! Un chiffre incluant les ordures ménagères, les emballages-cartons et papiers, le verre, les déchets déposés dans nos 15 déchèteries ainsi que les encombrants, épaves et déchets alimentaires.

Ensemble, depuis plus de 10 ans, nous nous mobilisons auprès des établissements scolaires, communes, artisans, professionnels, associations et particuliers pour faire baisser cette production de déchets et améliorer notre geste de tri. Les résultats sont encourageants : -25% pour les ordures ménagères et davantage de tri : +25%. **Bravo à vous tous !**

Nous pouvons, et devons, toutefois faire mieux puisque

la moitié des déchets encore déposés dans les ordures ménagères devraient emprunter d'autres filières.

Afin de capter ces milliers de tonnes supplémentaires, nos collectes évoluent et nos équipes vous accompagnent au quotidien.

De nouveaux services de proximité ont vu le jour : implantation de bornes dédiées au tri des déchets alimentaires, nouvelles filières dans nos déchèteries, développement des sites de compostage partagé...

Parallèlement, nous avons optimisé nos services de collecte sur 29 communes. Une première expérimentation de ramassage tous les 15 jours pour les ordures ménagères avec des sacs transparents et une augmentation de la fréquence

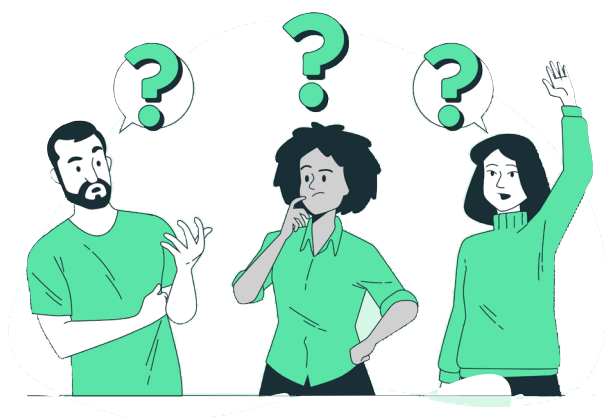
de collecte des emballages.

Pour répondre au célèbre «et ça, ça va où ?», nous présentons chacune de nos filières dans ce numéro spécial tri à conserver !

Un outil pratique sur notre site



Que faire de mes déchets ?



POURQUOI TRIER SES DÉCHETS ?

Trier, c'est facile et utile ! Le tri concerne bien évidemment les déchets à déposer dans le bac jaune mais aussi les déchets alimentaires, les emballages en verre, les textiles et tous les objets qui doivent emprunter la direction de la déchèterie.

Diminuer les quantités de déchets à incinérer

Mieux on trie, moins on dépose de déchets dans la poubelle d'ordures ménagères qui terminent à l'incinération.

Préserver les ressources, économiser l'énergie et limiter la pollution

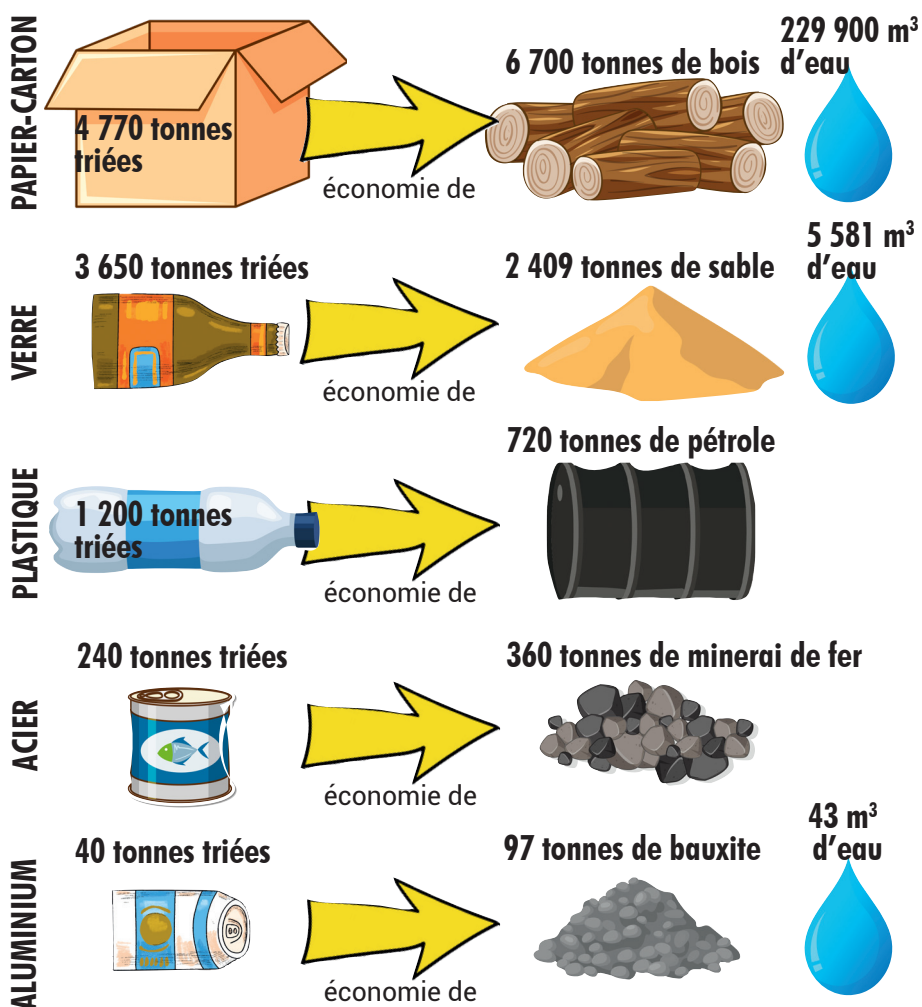
Plutôt que d'extraire de nouvelles ressources naturelles (sable, pétrole, minerais...), l'utilisation de la matière existante issue du recyclage permet de produire de nouveaux objets et emballages. Le recyclage permet aussi d'économiser de l'énergie et de limiter les pollutions liées à l'extraction des ressources, au transport et à la fabrication des produits.

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas

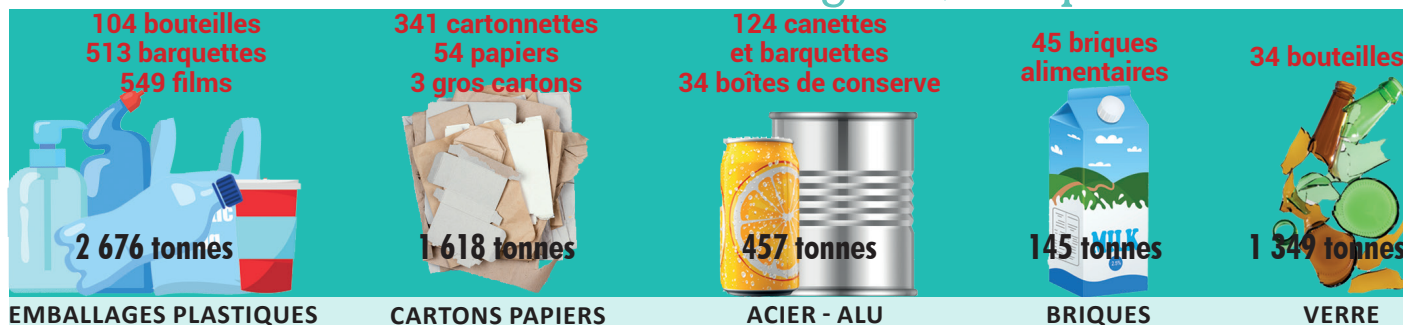
Le tri ne diminue ni les quantités de déchets produits ni leur nocivité. Jeter moins de déchets, c'est toujours mieux !

Mieux consommer, réutiliser un maximum avant de jeter, au bon endroit : des gestes simples à appliquer au quotidien.

Grâce à notre geste de tri, en 2024...



Sont encore dans nos ordures ménagères, chaque année...



DANS LE BAC JAUNE, JE TRIE...



Avant de jeter, posez-vous cette question : s'agit-il d'un emballage ou d'un papier ? Si oui, vous devez le déposer dans le bac jaune, sauf pour les emballages en verre : voir en page 7.

Tous les emballages, cartons et papiers sont destinés au bac/sac jaune ou à la colonne "emballages-cartons-papiers" dans quelques communes sur les secteurs qui sont collectés en apport volontaire (Montagne Bourbonnaise, Pays de Lapalisse, région du Donjon). C'est simple, non ?



Demande ou changement de bac jaune

Vous n'avez pas eu votre bac jaune individuel ?

Vous résidez sur une commune bénéficiant d'un ramassage en porte à porte et vous n'avez pas eu votre bac jaune individuel ? Contactez-nous pour l'obtenir gratuitement : servicecollectes@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67

Le volume de votre bac jaune est inadapté ?

Trop petit ou trop grand ? Nous pouvons adapter la capacité du bac jaune. Le remplacement s'effectue sur simple demande : servicecollectes@sictom-sud-allier.fr ou 04 70 45 51 67

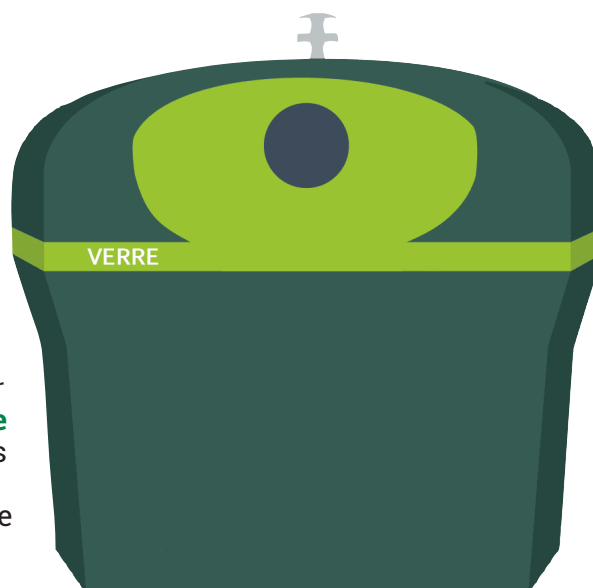


- ✓ Les emballages, cartons et papiers sont à déposer en VRAC et VIDES dans le bac/sac ou la colonne.
- ✓ Vous pouvez aplatir les cartonnettes pour gagner de la place.
- ✓ Attention de ne pas imbriquer les emballages les uns dans les autres.

DANS LA COLONNE VERRE, JE TRIE...

Verre l'infini et au-delà...

Bocaux, bouteilles, flacons et pots en verre se trient **UNIQUEMENT** dans les colonnes dédiées : près de 1000 sur nos 149 communes. **Trouvez la colonne à verre la plus proche sur notre site Internet.** Dans la salle de bain, on n'oublie pas les pots de crème de soin et les flacons de parfum ! Le verre se recycle à l'infini, il serait vraiment dommage de ne pas le trier.



Les faux-amis

Toute la vaisselle culinaire "en verre" (vaisselles et plats transparents) ne doit pas être déposée dans ces colonnes car il s'agit de céramique transparente (vitrocéramique). Ces objets ont une température de fusion supérieure à celle des emballages en verre et détériorent la qualité de production. Même chose pour la porcelaine, la céramique, la faïence. En effet, les fabricants injectent des substances chimiques qui les rendent impossibles à recycler.

D'autres verres contiennent des produits dangereux et doivent subir une décontamination, ils ne doivent pas non plus être jetés dans une colonne à verre : vitres, ampoules, plateau de micro-ondes, écrans, miroir, etc...

Si vous avez une assiette ou un verre cassé, direction les ordures ménagères, ou la déchèterie pour les ampoules, fenêtres, écrans...



- ✓ Les emballages en verre sont à déposer en VRAC et VIDES dans la colonne.
- ✓ Inutile de les rincer, il suffit de bien les vider.
- ✓ Inutile également de retirer les étiquettes présentes sur les contenants.
- ✓ Les capsules et couvercles sont à trier dans votre bac jaune.
- ✓ Les bouchons de liège sont à déposer aux ordures ménagères.



Nous estimons à environ **1 150 tonnes** la présence d'emballages en verre qui sont encore présents dans nos ordures ménagères chaque année.

Cela représente une moyenne de 34 bouteilles par habitant : on peut y parvenir tous ensemble !

LES BIODÉCHETS NE VONT PLUS



Prêt pour composter ?



Compostage individuel

Le compostage est un mélange entre déchets «humides» et déchets «secs». A chaque apport de déchets humides, nous conseillons d'ajouter la même quantité de déchets «secs» et de mélanger en surface. L'idéal est de mélanger chaque nouvel apport avec le précédent afin d'aérer le compost et d'enfourir un peu les déchets.

Je demande mon composteur gratuit

Sur le second semestre 2025, vous pourrez **retirer votre kit compostage à BAYET**. Réservez votre composteur gratuit sur notre site www.sictomsudallier.fr : cliquez directement sur l'onglet "réserver un composteur" en page d'accueil. Vous pouvez également récupérer le composteur pour d'autres personnes.

4 créneaux : 9h30 - 10h45 - 13h45 - 15h

Dates 2025 : 12/09 - 24/09 - 11/10 - 16/10 - 31/10 - 15/11 - 24/11, 29/11 et 12/12

La distribution s'accompagne d'une formation à la technique du compostage. Merci de prévoir l'intégralité du créneau d'une heure.

Le composteur est livré en kit.



Idées reçues

Il est tout à fait possible d'incorporer de la viande, du poisson... 2 mois environ après le lancement du compostage.

Tous les fruits et légumes se compostent ! Agrumes, pastèques, melons, ananas...

Pour une décomposition plus rapide des matières, pensez à réduire la taille des déchets en les coupant.



À LA POUBELLE ! 3 SOLUTIONS :

Compostage partagé

Un site de compostage partagé est un équipement collectif qui permet de composter en dehors de chez soi, à l'échelle d'un quartier, d'un village, d'un immeuble... Il est entretenu par les foyers participants et par les équipes du SICTOM Sud-Allier.



Compostage partagé au gîte communal d'Avrilly

L'accompagnement du SICTOM

Nous proposons un accompagnement gratuit :

* **Installation** : conseils sur la disposition et le dimensionnement du site, mise à disposition des composteurs, de la signalétique et des bioseaux pour chaque foyer participant.

* **Suivi** : veiller au fonctionnement en lien avec les référents de sites, assurer, sur demande, un réapprovisionnement en matière sèche.

* **Assurer l'accès à la plateforme Logiprox** permettant de suivre les quantités de déchets détournées des ordures ménagères et d'assurer une communication entre référents et SICTOM.

Communes dotées de bornes ou City Compost :

Abrest, Bellenaves, Billy, Broût-Vernet, Brugheas, Chantelle, Charmeil, Creuzier le Neuf, Creuzier le Vieux, Ebreuil, Espinasse-Vozelle, Gannat, Hauterive, Lapalisse, Le Montet, Le Vernet, Magnet, Monétay/Allier, St Gerand le Puy, St Germain des Fossés, St Pourçain/Sioule, St Rémy en Rollat, St Yorre, Tronget, Varennes/Allier et Vendat. Et bientôt Le Donjon et Le Mayet de Montagne !

2 J'APPORTE AUX BORNES 3 OU DANS LES CITY COMPOST



DÉCHETS ACCEPTÉS



Fruits et légumes



Filtres, marc de café, dosettes, sachets de thé



Produits laitiers



Noyaux, noix, coquilles d'oeufs



Restes de repas (biscuits, sandwiches, féculents...) sans plastique



Pain, céréales



Poissons, viandes



Végétaux d'intérieur sans terre ni pot

AUCUN emballage même si la mention «compostable» apparaît

Des bornes dédiées pour trier ses déchets alimentaires sur 26 communes et dans nos déchèteries

Nouveau service de proximité, des bornes ont été implantées en déchèteries et dans les bourgs. Elles permettent aux usagers qui ne peuvent pas composter de trier leurs déchets organiques dans la borne proche de chez eux.

Les City Compost (composteurs mécaniques), permettent d'amorcer le processus de compostage grâce au broyat stocké à l'intérieur. Ces «gros composteurs» sont vidés par le SICTOM. Le compost est ensuite dirigé vers une plateforme de maturation avant d'être utilisé.



DAVANTAGE DE TRI DANS NOS DÉCHÈTERIES

15 déchèteries à votre service

Ces derniers mois, nos déchèteries ont fait de la place pour accueillir de nouvelles filières REP (Responsabilité Elargie des Producteurs), répondant ainsi aux objectifs de la loi AGECE (anti-gaspillage pour une économie circulaire) : développer le réemploi, améliorer le recyclage et la valorisation pour tendre vers le zéro enfouissement.

Les déchets acceptés



Badge obligatoire



Comment demander son badge d'accès ?

Les 15 déchèteries du SICTOM sont équipées du contrôle d'accès nécessitant la présentation d'un badge. Ce dernier est délivré gratuitement, sur simple demande pouvant être effectuée en ligne, courriel ou courrier. Délai d'envoi 1 mois maximum.

**RDV sur notre site
www.sictomsudallier.fr
puis "demander son badge
déchèterie"**

Ce badge donne droit à 24 passages/an sur l'ensemble de nos déchèteries. Le nombre d'entrées est automatiquement remis à jour au 1^{er} janvier de chaque année. Une dérogation peut être établie sur demande auprès du SICTOM pour tenir compte de cas particuliers. En moyenne, nous enregistrons 6 entrées/usager/an.

Badge perdu ?

En cas de perte, il vous suffit d'effectuer une demande de renouvellement par courrier, accompagnée d'un chèque de 10€ à l'ordre du centre des finances publiques. A envoyer au SICTOM, 10 rue des Bouillots 03500 BAYET

FILIERE	EXEMPLES
Végétaux	Branchages, restes de cultures, fleurs, feuilles...
Gravats	Carrelage, pierres, briques, tuiles, vaisselle, céramique, sanitaires...
Cartons	Sans polystyrène
Métaux	Tout type de ferraille ou non ferreux, tout objet à dominante métallique
Bois	Planches, panneaux agglomérés, contre-plaqué, bois de charpente, bordures de jardin...
Mobilier	Mobilier intérieur et de jardin, literie, canis, couettes, oreillers...
Incinérables	Films et sacs plastiques, papier peint, bidons plastiques vides, cuves plastiques vides coupées en 1m*1m, seaux, textiles souillés...
Plâtre	Cloisons, dalles, plaques...
Huissieries et menuiseries	Fenêtres, portes vitrées...
Laines de roche et de verre	En rouleaux ou morceaux
Pneus véhicules légers	Pneus sans jante : 4/foyer/an
Déchets Electriques et Electroniques	Petits appareils, écrans, électroménagers, matériel informatique, jouets avec électronique
Ampoules, néons	Toutes ampoules sauf à filament
Batteries, piles	
Radiographies	Uniquement argentiques
Déchets Diffus Spécifiques	Peintures, solvants, pesticides, colles, phyto...
Huiles de vidange, moteur et hydraulique	
Huile végétale	Tout type d'huile de friture
Textiles et chaussures	Déposés en sacs fermés
Contenants déchets d'activités de soins (DASRI)	Contenants conformes et fermés des particuliers
Cartouches d'imprimantes	Cartouches non cassées et non souillées
Amiante BAYET UNIQUEMENT	Prestation payante selon le tarif en vigueur
Articles sports et loisirs	Vélos, trottinettes, rollers, tentes, raquettes...
Articles bricolage, jardinage	Tondeuses, tailles-haies, outils du peintre, tronçonneuses...
Jeux et jouets	Jeux extérieurs, jeux de société, peluches...
Plastique	Plastiques issus filière bâtiment, tuyaux, gaines, mobilier, jouets +80cm...

Apports gratuits pour les déchets du bâtiment

La gestion des déchets dans le secteur du bâtiment a progressé ces dernières années, avec une évolution réglementaire (loi AGECE en 2020), la création d'une filière REP pour les Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment et l'application de l'éco-participation incluse dans le prix des produits neufs depuis mai 2023. Ces évolutions visent à développer le réemploi et le recyclage de ces produits.

Reprise gratuite

Désormais, les professionnels peuvent déposer gratuitement leurs déchets dans les différents points de reprise, principalement gérés par les distributeurs de matériaux et les déchèteries **UNIQUEMENT si les déchets sont bien triés en amont. Pensez à organiser le chargement de votre véhicule !**

Les points de collecte sont répertoriés sur le site de l'OCA Bâtiment. Consultez-le pour identifier ceux qui sont situés à proximité de vos chantiers ainsi que les catégories de déchets acceptés :



Sur le territoire, deux déchèteries professionnelles -à Seuillet et à Cusset- ainsi que les 15 déchèteries du SICTOM, accueillent ces déchets.

Obligation de reprise des distributeurs

Par ailleurs, les distributeurs de matériaux de construction

(de plus de 4000m² de surface de vente) doivent reprendre les déchets de chantier, de construction ou de rénovation. Cela concerne aussi bien les particuliers que les professionnels. La reprise est gratuite et sans obligation d'achat. Renseignez-vous !

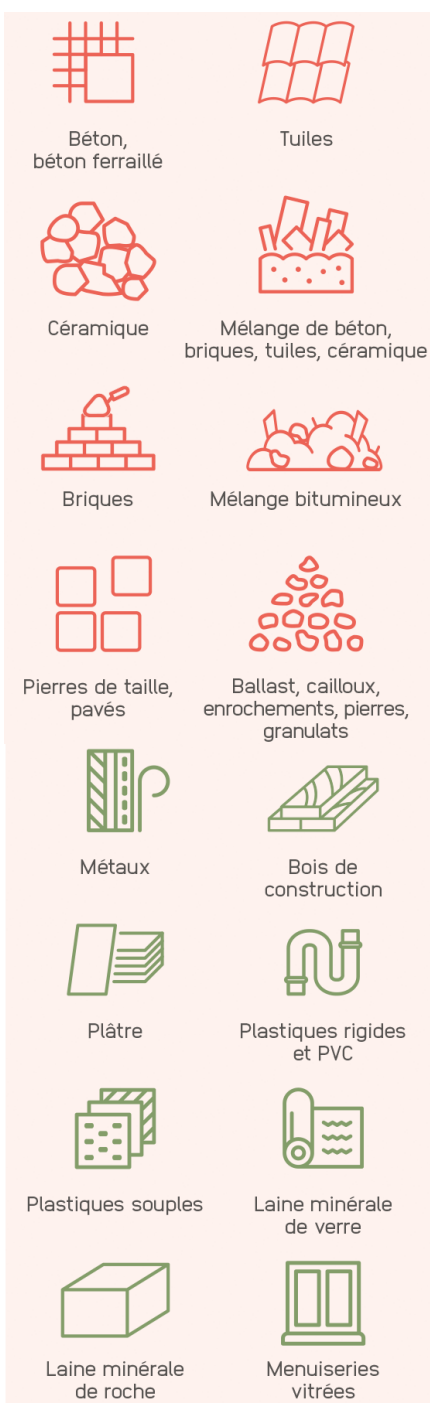
Des déchets refusés dans le cadre de la collecte des ordures ménagères

Tous ces déchets n'ont bien évidemment pas leur place dans les ordures ménagères !

Si nous constatons lors de nos contrôles la présence de ce type de déchets, le bac ne sera pas ramassé.



Déchets concernés



En cas de doute sur la destination des déchets une fois à la déchèterie, adressez-vous à l'agent d'accueil. Il saura vous orienter pour les déposer au bon endroit.

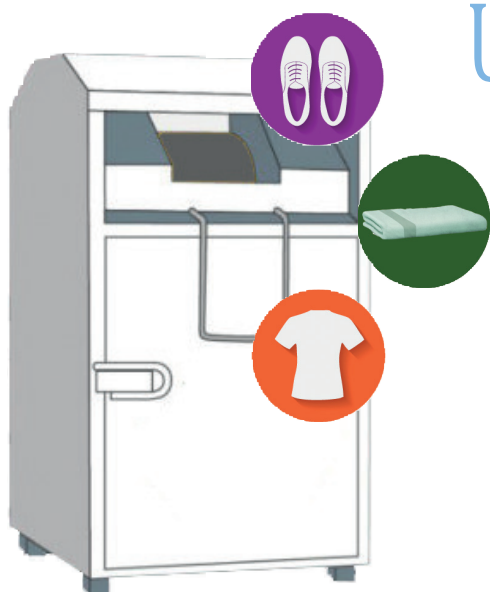


Pour consulter les jours et horaires d'ouverture de nos déchèteries, un réflexe à adopter : les supports d'information du SICTOM ! Site Internet, page Facebook... Attention à Google et aux sites nationaux dont les informations sont malheureusement trop souvent erronées.

Dépose et récupération gratuite de palettes pour les particuliers dans chaque déchèterie : pensez-y !



UNE SECONDE VIE POUR NOS TEXTILES



Textiles d'habillement, linge de maison et chaussures : ils n'ont pas leur place dans nos ordures ménagères. Plusieurs solutions existent pour qu'ils ne soient pas incinérés. Prêt à désencombrer les armoires ?

Avant de jeter...

Votre article est encore en bon état mais vous ne souhaitez pas le conserver ? Vous pouvez le donner ou le vendre. Il existe différentes plateformes et groupes en ligne facilitant ces démarches.



Quelques travaux de couture ou de cordonnerie à réaliser pour prolonger la durée de vie du produit ? Connaissiez-vous le "Bonus Réparation" disponible chez les réparateurs labellisés Refashion ? Il vous offre des réductions immédiates sur la réparation des vêtements et chaussures. RDV sur : www.refashion.fr/bonus-reparation pour retrouver la liste des réparateurs labellisés.

Pourquoi trier ?

Le tri du textile est utile et bénéfique.

Au niveau économique, il permet de redonner de la valeur aux articles et contribue à créer de l'activité autour des métiers de la collecte, du tri et du



recyclage. L'enjeu est aussi environnemental, en évitant le gaspillage et l'utilisation des ressources naturelles (il faut environ 10 000 litres d'eau pour générer 1 kg de coton), et aussi en limitant l'enfouissement ou l'incinération des déchets.

Quels articles sont concernés ?

Tous les textiles d'habillement, le linge de maison et les chaussures peuvent être rapportés dans les bornes dédiées, quel que soit leur état, même abîmés. En revanche, les articles ne doivent pas être mouillés ou humides. Ils risqueraient de contaminer tous les autres et de générer de la moisissure, rendant leur valorisation impossible. Ils doivent être placés propres et secs, dans des sacs fermés et les chaussures liées par paire.

Le tri, c'est bien mais après, il se passe quoi ?

Une fois déposés dans une borne de tri, les articles sont triés. 59% sont réutilisés et revendus dans des friperies ou boutiques solidaires, en France ou à l'international.

32% sont recyclés en isolants, chiffons, fibres textiles.

8% sont transformés en combustibles.

1% sont incinérés avec récupération énergétique.



Où trouver les points de dépôt ?

Refashion recense l'ensemble des points d'apport volontaire du territoire : collecteurs professionnels, enseignes, associations, ressourceries, collectes en déchèteries...

RDV sur ce site : www.refashion.fr/citoyen/ pour connaître les lieux à proximité.

RÉEMPLOI, RÉPARATION : DUO GAGNANT



Le réemploi et la réparation contribuent à prolonger la durée de vie des produits. Ils participent à l'économie circulaire et à la réduction de la production de nos déchets.

Avant de jeter un objet qui ne fonctionne plus ou qui est encore en bon état mais qu'on ne souhaite pas conserver, il est peut-être possible de lui trouver un second souffle...



Le don ou la vente pour une économie solidaire

Il serait dommage de jeter un objet en bon état qui pourrait faire le bonheur d'autrui.

Vous pouvez ainsi donner à des personnes de votre entourage (famille, amis, voisins, collègues), à une association locale, dans les «boîtes à dons» ou zones de gratuité ou via des sites spécialisés en ligne ou groupes sur les réseaux sociaux.



Des boîtes à livres sont aussi accessibles dans de nombreuses communes : vous pouvez librement y déposer et/ou prendre des livres.

Vos objets dormants dans le grenier ou au fond des tiroirs pourraient vous rapporter quelques euros. Rendez-vous dans les brocantes, dépôts-vente, petites annonces ou sites en ligne.

A vos pinceaux

Et si, en quelques coups de pinceaux et un peu de bricolage, vous détourniez un objet de sa fonction première pour en créer un nouveau ? Il existe des tutos en ligne vous trouverez peut-être des ateliers proches de chez vous pour vous accompagner dans vos envies créatives.

Le réflexe réparation

Parfois les appareils électroménagers et informatiques peuvent être réparés facilement à moindre coût. Pensez à consulter la liste des professionnels.

Si vous souhaitez apprendre à réparer vous-même, vos objets du quotidien, c'est au Repair Café que ça se passe ! Le principe est simple : vous apportez votre objet qui est examiné par un professionnel bénévole. Si le produit est réparable, cela peut être réalisé sur place ou, parfois, ultérieurement si des machines ou pièces spécifiques sont nécessaires. Sur notre territoire, des Repairs Cafés sont organisés régulièrement avec le Fablab de Lapalisse, La Magic à Broût-Vernet, l'Ecocentre de Varennes/Allier.

Une carte en ligne

Retrouvez sur notre site Internet la liste des réparateurs et structures du réemploi présents sur nos communes :



Nos partenaires



Sur le territoire, plusieurs structures telles que le Secours Populaire, Emmaüs, la Recyclerie, etc. récupèrent les objets en bon état : contactez-les pour vous y rendre directement !

Sinon, la plupart de nos déchèteries sont équipées d'un local réemploi permettant de déposer des objets en bon état. Ils sont ensuite récupérés par des associations locales. L'objectif est double pour la collectivité : apporter une alternative aux usagers pour qu'ils se débarrassent de leurs objets en les sensibilisant à la réduction des déchets, tout en diminuant les tonnages collectés en déchèteries.

POUR LES DÉCHETS ULTIMES : LES ORDURES MÉNAGÈRES

Réemploi, compostage, tri...
Grâce à ces gestes, notre
sac d'ordures ménagères est
désormais bien léger et moins
volumineux et c'est l'objectif
recherché !

Il ne doit contenir que quelques
déchets notamment liés à
l'hygiène et à l'entretien du
logement.

En 2024, la moitié des ordures
ménagères collectées aurait
dû emprunter un autre flux...
Nous pouvons relever ce défi
ensemble, vous êtes prêts ?

Expérimentation

Depuis mai 2025, 29
communes expérimentent
la collecte des ordures
ménagères en sacs
transparents tous les
15 jours.

L'idée vient de
nos collègues
de Charente qui
ont constaté une
baisse de 43 à 48% de la quantité
d'ordures ménagères résiduelles !
Ici, près de 8 000 usagers sont
donc équipés de rouleaux de
sacs transparents et d'un bac
pour y déposer ces sacs remplis
d'ordures ménagères résiduelles.
Ensuite, le ramassage est effectué
par une benne à chargement
latéral, 1 semaine sur 2 en
alternance avec le bac jaune.

**Les premiers retours sont très
encourageants avec des tonnages
collectés divisés par 2 !**

Ce test répond aux nombreuses
demandes d'usagers pour un
ramassage moins fréquents des
OMr dont les quantités sont en
baisse constante depuis plus
de 10 ans. Il vise aussi à inciter
au tri systématique des déchets
alimentaires, des emballages,
cartons, papiers, du verre et des
textiles.



-25% en 10 ans ! C'est la
baisse du tonnage d'ordures
ménagères collectées sur nos
149 communes. Un chiffre
résultant des impacts positifs
et complémentaires du tri, du
compostage et des nouvelles
filiales en déchèteries. Notre
règlement de collecte est
également plus restrictif depuis
janvier 2025 avec la mise en
place de contrôles réguliers.

La baisse de nos ordures
ménagères est enclenchée :

nous devons la pérenniser
et l'accentuer en suivant ces
quelques consignes :

- ✓ Déposer uniquement les
déchets qui n'ont pas d'autres
filiales (voir visuel ci-dessus)
- ✓ Les déchets dangereux
(déchets de soins, piles, produits
spéciaux d'entretien, bricolage/
jardinage...) n'ont pas leur place
dans les ordures ménagères,
pensez-y !
- ✓ Un doute ? Contactez-nous ou
RDV sur notre site Internet.



Les ordures ménagères sont
obligatoirement à présenter en sacs
fermés. Ces sacs peuvent être déposés
ensuite dans un bac. Pour certaines
communes c'est d'ailleurs obligatoire
(cf. expérimentation).



SICTOM
SUD-ALLIER

*Comment nos déchets
sont-ils valorisés ?*

Samedi 11 octobre 2025
BAYET > 9h/18h

JOURNÉE PORTES OUVERTES



→ Visites Unité Valorisation Énergétique
Réservation obligatoire - Places limitées - À partir de 6 ans

→ Escape Game & Réalité Virtuelle

→ Stands partenaires

→ Démo véhicules



Infos 04 70 45 51 67 / svenuat@sictom-sud-allier.fr



**Panneau
Pocket**



**Le pull
trop petit
de Lucie**

**c'est la jolie
trouvaille
d'Amélie**

Vos vêtements ont de l'avenir.

Réparez-les ou donnez-les.

Les textiles et chaussures non réutilisables, c'est-à-dire qui ne seront plus portés ni utilisés dans leur fonction d'origine, seront majoritairement recyclés et pourront devenir du fil ou encore de nouveaux matériaux pour une autre industrie (bâtiment, plasturgie, automobile...).



**Déposez vos vêtements,
linge de maison et chaussures
dans un point d'apport.**

Le bon geste en 2 étapes



Vos **vêtements** et votre **linge de maison propres et secs** dans un sac fermé (30L).



Vos **chaussures liées par paire** et dans un sac fermé (30L).



Ne pas déposer d'articles humides, ni souillés.



Flashez ce code pour plus d'informations sur le devenir de vos dons.